



Le Plan d'Épargne en Actions

► PEA Bancaire

► Caractéristique du PEA

Le PEA vous permet de gérer un portefeuille d'actions en franchise d'impôt sur le revenu à condition de n'effectuer aucun retrait pendant 5 ans.

Deux types de PEA existent :

- PEA classique
- PEA PME-ETI, destiné à financer les **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises et les **E**ntreprises de **T**ailles **I**ntermédiaires

Ils fonctionnent de la même manière sauf sur les 2 points suivants :

- le plafond des versements
- les titres éligibles

► Personnes concernées

Vous pouvez ouvrir un PEA à condition d'être domicilié fiscalement en France.

Il n'est pas possible de détenir 2 PEA du même type (par exemple, 2 PEA PME-ETI)

Mais vous pouvez cumuler les 2 types de PEA :

- 1 PEA classique
- 1 PEA PMA-ETI (**P**etite et **M**oyenne **E**ntreprise et **E**ntreprise de **T**aille **I**ntermédiaire)

Les personnes fiscalement à votre charge (enfant mineur ou enfant majeur rattaché) ne peuvent pas détenir un PEA.

► Date d'ouverture

La date d'ouverture correspond à la date du 1er versement.

► Nature et montant des versements

Seuls les versements en numéraires sont autorisés.

Le plafond des versements est :

- de 150 000 € pour un PEA classique,
- de 75 000 € pour un PEA PME-ETI.

PEA classique et PEA PME-ETI sont cumulables. Ainsi, si vous ouvrez un PEA classique et un PEA PME-ETI, vous pouvez verser jusqu'à 225 000 €.

► Gestion d'un PEA bancaire

Vos versements alimentent un compte-espèces.

Les sommes versées sur le compte-espèces permettent d'acheter des titres, essentiellement de l'Union européenne (actions, parts d'OPCVM qui doivent être investis à 75% minimum en actions éligibles. Mais certains montages permettent d'être exposé à d'autres actifs.



Le titulaire d'un PEA a ainsi à sa disposition des instruments qui permettent de sortir des frontières européennes, certaines sociétés de gestion ont lancé plusieurs fonds indiciels éligibles qui répliquent la performance :

- des marchés américains (Fonds indiciel US)
- des marchés asiatiques (Fonds Indiciel APAL)
- des marchés japonais (Fonds Indiciel Japon)

Certains fonds classifiés « actions internationales » respectent l'exposition de 75% en actions européennes, et offrent ainsi une faible exposition, investi à 75% en Europe et 25% Asie.

On trouve aussi des Trackers Bear éligibles au PEA : Les Trackers Bear indiciel permettent de se protéger contre une baisse des marchés.

Ce produit est conçu pour offrir une exposition inverse aux fluctuations de l'indice avec un effet de levier (un levier de 2 étant le plus fréquent).

Mais le levier du Tracker joue dans les deux sens, ce qui signifie que si l'indice (ex : CAC 40) est orienté à la hausse, le cours du Tracker va baisser deux fois plus. Mais le portefeuille d'actions progressera dans le même temps.

► Conséquences des retraits sur le fonctionnement du PEA bancaire

La date de retrait entraîne des conséquences différentes sur le fonctionnement du PEA :

	PEA Bancaire
Mode de détention	Compte-titres Compte espèces
Supports disponibles	Titres vifs et / ou OPCVM Éligibles
Retraits avant 2 ans	Clôture du plan Imposition à 22,50 % 15,50 % de PS
Retraits entre 2 et 5 ans	Clôture du plan Imposition à 19,00 % 15,50 % de PS
Retraits entre 5 et 8 ans	Clôture du plan Les plus-values sont exonérées d'impôt 15,50 % de PS
Retraits après 8 ans	Le plan peut être conservé Plus aucun versement n'est possible Les plus-values sont exonérées d'impôt 15,50 % de PS
Valeur à déclarer à l'ISF	Valeur en compte au 31 décembre
Sortie en rente viagère non fiscalisée	Possible mais après transformation
Options de gestion	Non



► Les pertes sur PEA de plus de cinq ans

Lorsqu'un PEA détenu depuis plus de cinq ans ressort en perte, pour que cette dernière soit imputable sur des gains de même nature - la même année ou bien les dix années suivantes - il est nécessaire que les titres du PEA soient cédés avant la clôture.

Lorsque la clôture d'un PEA résulte du décès de son titulaire, la fiscalité du PEA permet que le gain net soit exonéré d'impôt sur le revenu en revanche, il sera soumis aux prélèvements sociaux quelle que soit la durée du plan.

► Peut-on transférer un PEA ?

Oui il est possible de transférer votre PEA ou votre PEA-PME d'un établissement à un autre. Par exemple un PEA bancaire peut être transféré dans une autre banque ou chez un conseiller financier indépendant. Cela n'a aucune incidence sur la fiscalité de votre PEA puisque la date d'effet fiscale est conservée. En revanche il n'est pas possible de transformer un PEA classique en PEA-PME (ni l'inverse).

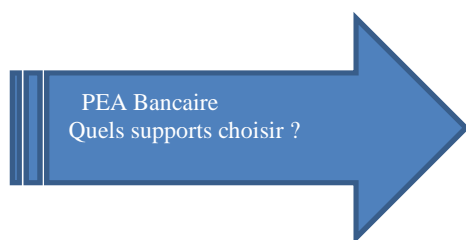
► Risques à prendre en compte par l'épargnant

L'utilisation d'un PEA implique l'investissement sur les marchés boursiers, avec pour conséquences :

- un risque sur le capital investi, les marchés boursiers étant généralement volatiles à la hausse comme à la baisse, avec un risque accru lors des crises boursières, mais aussi des espoirs de gains importants en période de forte hausse ou à long terme
- L'hypothèse qu'un besoin de connaissances important et la nécessité de consacrer du temps en recherche et en suivi sont requis de la part de l'épargnant.

Ces deux facteurs poussent un certain nombre d'épargnants à investir majoritairement dans des OPCVM éligibles au PEA, gérés par des professionnels de la finance de marché, ou bien à déléguer tout ou partie de la gestion de leur portefeuille à des sociétés de gestion spécialisée (type de gestion couramment proposée par les établissements financiers) plutôt que d'acheter des actions ou OPCVM en direct.

Bien que le risque soit ainsi dilué ou bien délégué à quelqu'un ayant le temps et la connaissance pour gérer le portefeuille, ce n'est en aucun cas la garantie d'un gain sur les marchés boursiers.



Conseils personnalisés, sans engagement

Contactez-nous !